

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Dr. ABDESLAM BENAJIBA  
Chirurgie Maxillo-Faciale et Orale  
Bd. Pasteur, 41 1er Etage Tanger  
Tél.: 0539 37 44 66 - GSM: 0661 39 73 10

Fam

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/06/2022	Consultation	1	173,00 DH	Dr. ABDESLAM BENAJIB Chirurgie Maxillo-Faciale et Orale Bd. Pasteur, 41 1er Etage Tanger Tel: 039314468 - GSM: 0661397310

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACEUTIQUE	23/06/22	175,00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	



**SERETIDE**  
Diskus

Propriété de l'Université Sainte-Élisabeth

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**LOT : 6401**  
**UT. AV : 01-25**  
**P.P.V : 22 DH 00**

**LOT : 6372**  
**UT. AV : 03-25**  
**P.P.V : 22 DH 00**

**Nature des Soins**

**COEFFICIENT DES TRAVAUX**

**MONTANT DES SOINS**

**DATE DU DEVIS**

**DATE DE L'EXECUTION**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. Abdeslam Benajiba**

Chirurgie Maxillo-Faciale et Orale

Chirurgie Plastique de la Face

Diplômé de l'Université Complutense de Madrid

Ancien interne de l'Hôpital Universitaire "12 de

Octobre" de Madrid



**الدكتور عبد السلام بنعجيبة**

طبيب اختصاصي في جراحة الوجه الفك و الفم  
الجراحة التجميلية و التقويمية للوجه

خريج كلية الطب بجامعة كومبلوتينسي مدريد

طبيب داخلي سابق بالمستشفى الجامعي "12 أكتوبر" مدريد

Tanger, le .....

23/01/2022

M / Mme: ..... FATHI BENAJIBA .....  
Chirurgie Maxillo-Faciale et Orale  
Bd. Pasteur 41 1er étage Tanger 0661 39731

Dr. ABDESLAM BENAJIBA  
Chirurgie Maxillo-Faciale et Orale  
Bd. Pasteur 41 1er étage Tanger 0661 39731  
Tél.: 0539 37 44 66 - GSM: 0661 39731

22,00x2  
61,-  
- clartec q SV 1cp/j soin (3 min)  
15,8,-  
= D, olip nome SV  
79,5,-  
- A 21x2 cp/j pd 5 jours  
21,8,0  
- S reticule 2 f/j  
23,00  
- A spieg SV 500  
175,70

Dr. ABDESLAM BENAJIBA  
Chirurgie Maxillo-Faciale et Orale  
Bd. Pasteur, 41 1er étage Tanger  
Tél.: 0539 37 44 66 - GSM: 0661 39731

Dr. ABDESLAM BENAJIBA  
Chirurgie Maxillo-Faciale et Orale  
Bd. Pasteur 41 1er étage Tanger 0661 39731  
Tél.: 0539 37 44 66 - GSM: 0661 39731

41 شارع باستير الطبقة 1 - طنجة

Boulevard Pasteur 41 1er étage - Tanger

Tél.: 05 39 37 44 66 / GSM (urgences): 06 61 39 73 10

E-mail: abdeslambenajiba@gmail.com / www.drbenajiba.com



# PHARMACIE LE GALIEN

77 Rue de Rome Mers Sultan. CP20409 Casa

R.C : 372926

Patente 34450900

T.V.A : 40151144

C.N.S.S: 7666805

Tél : 0522-80-67-87

Le 23/06/2022

## FACTURE N°790919

N° ICE : 000521790000047

FAHIR JAMILA

N° IF : 40151144

ICE N° :

Qté	Désignation	PPV Unitaire	Total BRUT	Dont TVA	% Taux
1	SERETIDE 250 UI/ 50 DISQUE	248,00	248,00		
1	AZIX 500 MG X 3 CP	79,70	79,70	5,21	7,00
1	DOLIPRANE 500 X 16 EFF	15,80	15,80	1,03	7,00
1	CLARTEC 10 MG X 30 CP	61,00	61,00	3,99	7,00
2	CLARTEC 10 MG X 10 CP	22,00	44,00	2,88	7,00
1	ASPEGIC 500 X 20 STS	27,20	27,20	1,78	7,00



TOTAL T.T.C :

475,70

Nbr Articles	TVA 7% Base :	227,70	Montant :	14,89	TVA 20% Base :		Montant
--------------	---------------	--------	-----------	-------	----------------	--	---------

Arrêté la présente facture à la somme de :  
Quatre Cent Soixante-quinze Dirhams et 70 centimes.